

Perspectives financières 2011 de l'AVS : bases, nouvelles hypothèses et conséquences

Situation de départ

Le Conseil fédéral a publié le 28 janvier 2009, en réponse au postulat Schelbert Louis (07.3396), le rapport « Actualisation des bases de calcul pour les calculs prospectifs de l'AVS »¹. La hausse des salaires AVS moyens a alors été étudiée et il est apparu qu'elle était supérieure à celle de l'indice suisse des salaires (ISS). Cela explique en partie pourquoi les perspectives financières de ces dernières années dressaient un tableau globalement trop pessimiste de la situation financière de l'AVS. Le modèle utilisé pour les calculs prospectifs de l'AVS a donc été affiné. Il tient désormais compte du fait que l'évolution des taux d'occupation moyens entraîne une hausse des taux d'activité équivalents temps plein et, partant, des cotisations à l'AVS liées au salaire, indépendamment d'éventuelles hausses salariales. Par ailleurs, les salaires des postes existants ne sont pas les seuls à augmenter : avec la mutation structurelle de l'économie, on assiste à une amélioration de la productivité du travail et de la rémunération des emplois, qui se traduit par une hausse des recettes des assurances sociales.

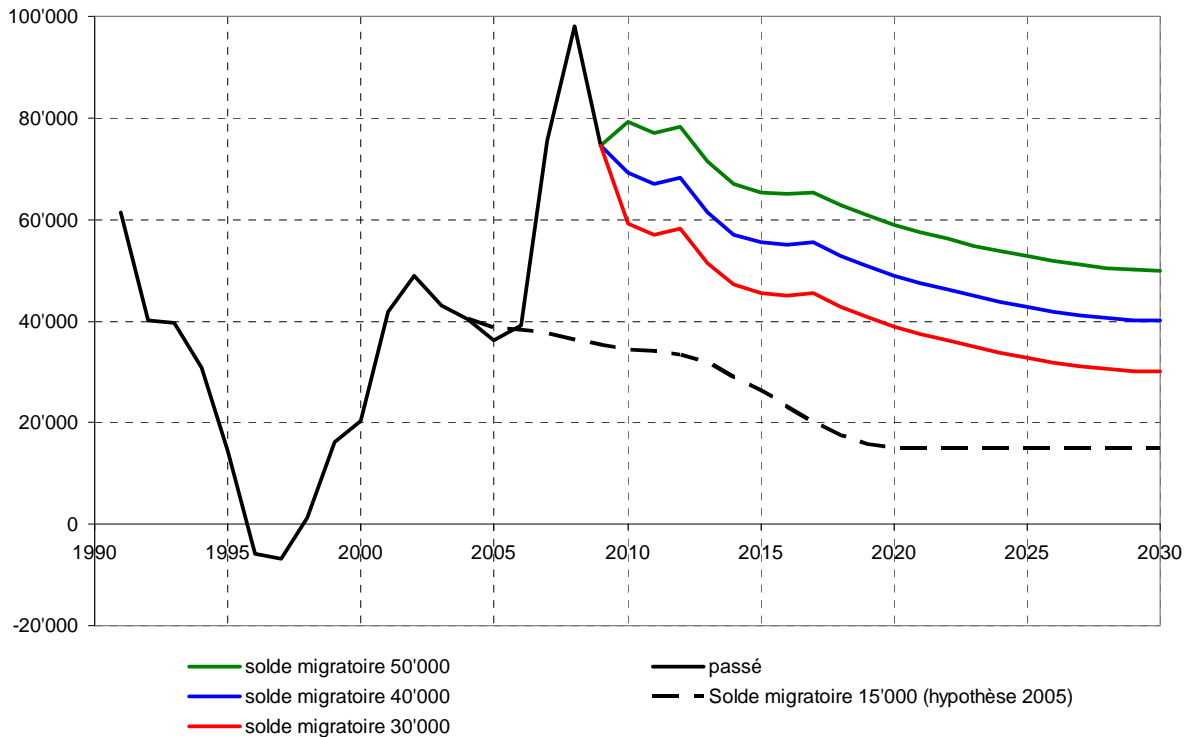
Nouvelles hypothèses sur l'immigration

Sur la base des nouveaux scénarios sur la population² publiés l'an dernier par l'Office fédéral de la statistique, l'évolution des mouvements migratoires a été étudiée, l'immigration et l'émigration de travailleurs ayant des conséquences sur les recettes et les dépenses des assurances sociales. Depuis 1990, le solde migratoire annuel moyen est de 38 000 personnes, mais il est nettement plus élevé ces dix dernières années que dans les années 1990. De 1991 à 2000, il était de 21 000 personnes en moyenne contre 52 000 personnes de 2000 à 2009. Sur le long terme comme sur les dix dernières années, le solde migratoire effectif a donc été en moyenne beaucoup plus élevé que l'hypothèse retenue jusqu'ici pour le scénario « moyen », qui tablait sur un solde migratoire de 15 000 personnes jusqu'en 2030. Par conséquent, les nouvelles perspectives financières de l'AVS s'appuieront sur l'hypothèse qu'à l'horizon 2030 le solde migratoire annuel se situera autour de 40 000 personnes (nouveau scénario « moyen »). Des calculs ont aussi été effectués pour connaître l'évolution de la situation s'il y avait 10 000 personnes de plus ou de moins (nouveaux scénarios « haut » et « bas »).

Se fondant sur cette nouvelle hypothèse, l'OFS table sur l'évolution suivante du solde migratoire :

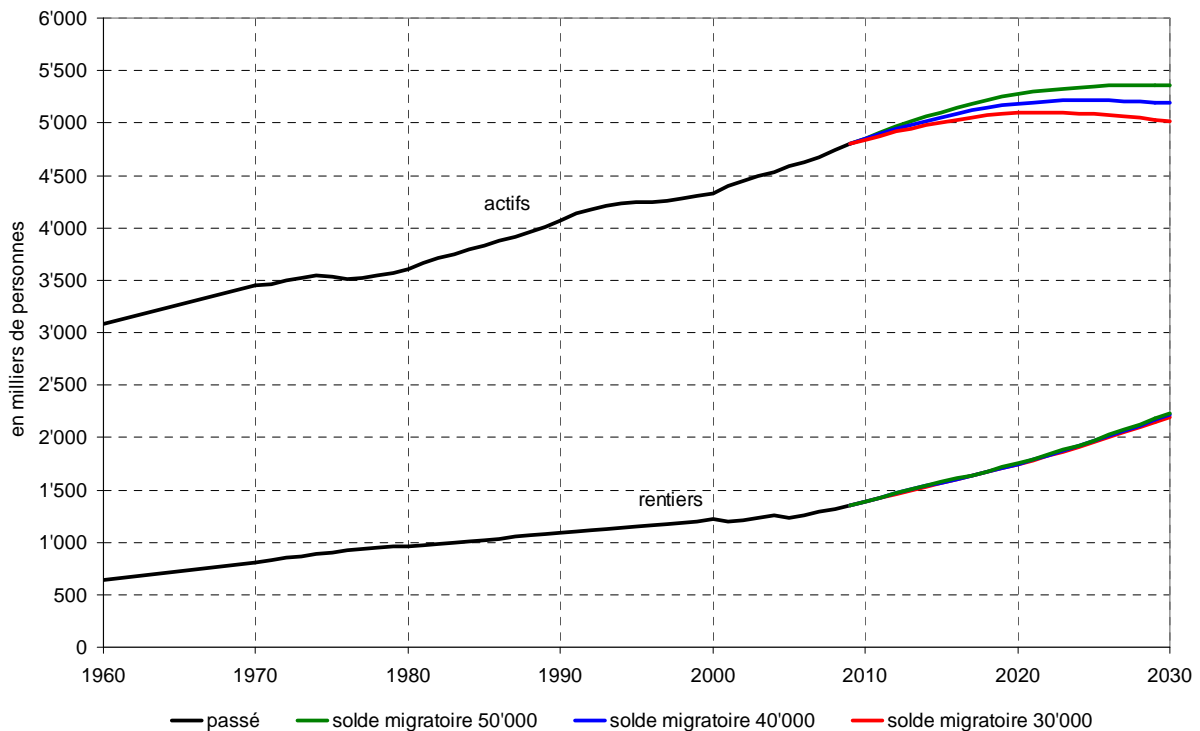
¹ « Actualisation des bases de calcul pour les calculs prospectifs de l'AVS », rapport du Conseil fédéral du 28 janvier 2009 en réponse au postulat Schelbert Louis (07.3396) du 20 juin 2007.

² « Les scénarios de l'évolution de la population de la Suisse 2010-2060 », OFS, 2010.

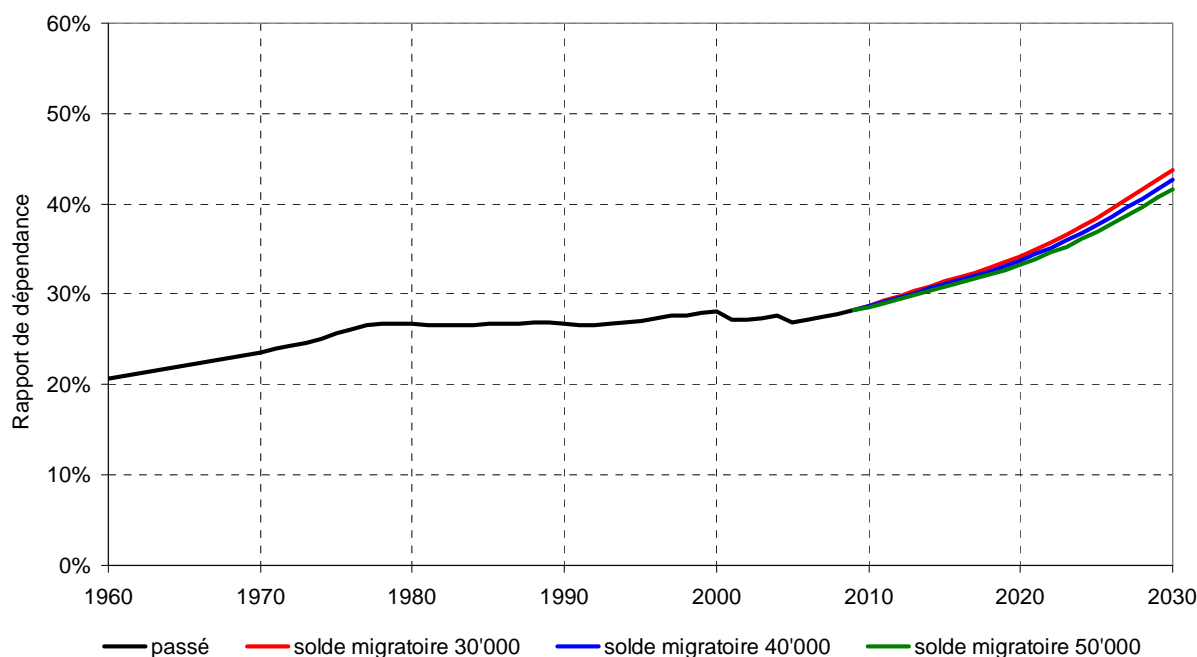


Partant d'un solde migratoire d'environ 75 000 personnes en 2009, les quatre courbes suivent une trajectoire qui aboutit aux chiffres donnés (hypothèses) en 2030.

Evolution du nombre d'actifs et de rentiers selon les scénarios



Le rapport de dépendance est le rapport entre le nombre de rentiers et celui des actifs de 20 à 64/65 ans. Vu l'évolution des effectifs des actifs et des rentiers, le rapport de dépendance suit la courbe suivante :



Dans les années 1980 et 1990, le rapport de dépendance est resté pratiquement stable, ce qui signifie que le nombre d'actifs a évolué au même rythme que celui des rentiers. Plus récemment, la hausse en % du nombre de rentiers a été plus forte que celle des actifs, si bien que le rapport de dépendance a le plus souvent augmenté (sauf en 2001 et en 2005, où l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes à 63 puis à 64 ans a engendré une baisse). Cette tendance devrait se poursuivre à l'avenir, l'importance de la hausse variant en fonction du scénario démographique retenu (plus le solde migratoire est élevé, moins le rapport de dépendance augmente).

Nouvelles hypothèses concernant le facteur structurel

Le facteur structurel permet de tenir compte de la mutation structurelle de l'économie, qui se traduit par une amélioration de la productivité et de la rémunération des emplois, entraînant une augmentation des recettes de l'AVS. Le facteur structurel résulte de la différence entre la croissance des revenus AVS moyens et l'évolution de l'indice suisse des salaires. Comme l'impact de la modification des taux d'occupation moyens figure dans les scénarios de l'OFS sur l'activité lucrative, il n'est pas repris dans le facteur structurel.

Un facteur structurel de 0,2 % a été appliqué pour actualiser les bases de calcul en 2009 (voir Situation de départ). Ce chiffre permet de tenir compte du fait que, de 1980 à 2006, les salaires AVS moyens, évolution des taux d'occupation moyens comprise, ont augmenté en moyenne de 0,36 % de plus que l'indice suisse des salaires (ISS). Les derniers calculs montrent que la différence a été encore plus marquée depuis. De 1980 à 2009, la différence a été en moyenne de 0,41 % (+ 0,05 point), et de 1995 à 2009 de 0,54 % (+ 0,1 point par rapport à la période de 1995 à 2006).

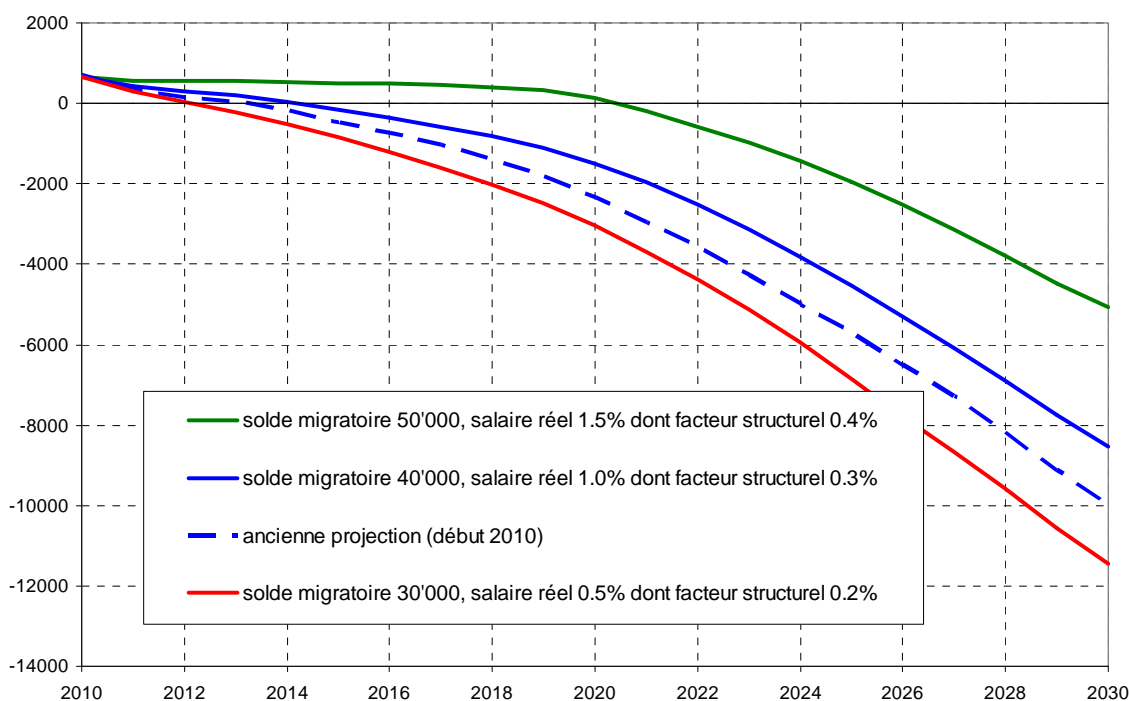
Le facteur structurel est donc relevé de 0,1 point dans les nouveaux calculs prospectifs. Cela signifie que le facteur structurel s'élève à 0,3 % dans le scénario « moyen », à 0,2 % dans le scénario « bas » et à 0,4 % dans le scénario « haut ».

Nouvelles perspectives financières de l'AVS

Si l'on se base sur le compte d'exploitation 2010 de l'AVS et sur les nouvelles hypothèses concernant l'évolution de la population et de l'économie décrites ci-dessus, les scénarios suivants se dégagent pour l'avenir de l'AVS :

Résultat de l'activité d'assurance (résultat de répartition)

La ligne bleue discontinue indique l'évolution du résultat de répartition selon le scénario moyen publié au printemps 2010, sur la base du compte 2009 et avant l'adoption des nouveaux scénarios démographiques. Les lignes continues représentent les résultats de répartition selon les nouveaux scénarios. Le résultat de répartition selon le scénario moyen prévu jusqu'ici se situe entre le tracé du nouveau scénario moyen et celui du nouveau scénario bas.

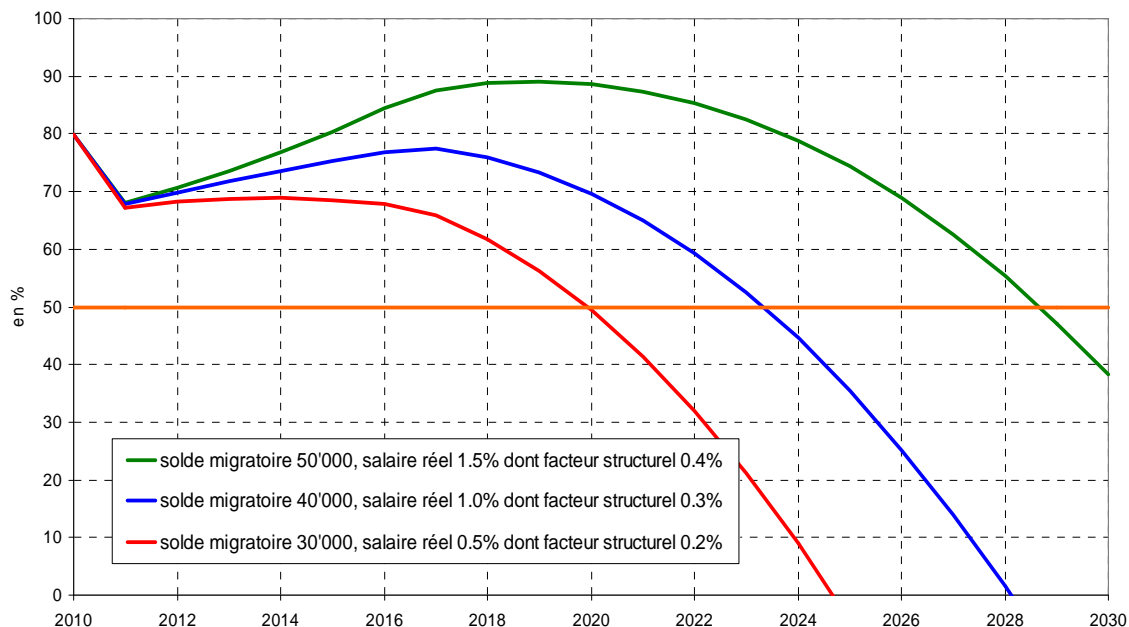


Le résultat de répartition devrait commencer à être nettement négatif à l'horizon 2020. Le produit du capital du Fonds de compensation AVS (1,25 milliard de francs en 2010) ne sera plus suffisant pour combler ces déficits. Par conséquent, le résultat des comptes de l'AVS sera lui aussi négatif. Il faudra alors puiser dans les avoirs du Fonds pour compenser les manques ; le niveau du Fonds ne baissera pas seulement en proportion des dépenses annuelles, mais aussi en valeur absolue, en francs.

Les liquidités de l'AVS dépendent aussi du remboursement des dettes de l'AI. Si l'on part du principe que le premier volet de la 6^e révision de l'AI (révision 6a) sera intégralement appliqué, les liquidités évolueront de la manière suivante :

Liquidités du Fonds de compensation AVS avec la révision 6a de l'AI

Au milieu des années 2020, les liquidités de l'AVS devraient passer sous la barre des 50 % des dépenses annuelles, à condition que les mesures de la révision 6a de l'AI aient les conséquences prévues et que, par conséquent, la dette de l'AI auprès du Fonds AVS continue à diminuer.



Evolution des dépenses de l'AVS jusqu'en 2030

Nous présentons ci-dessous l'évolution des dépenses de l'AVS selon trois scénarios ayant les caractéristiques suivantes :

- « **bas** » : solde migratoire 30 000 pers., salaire réel 0,5 %, dont facteur structurel 0,2 % ;
- « **moyen** » : solde migratoire 40 000 pers., salaire réel 1,0 %, dont facteur structurel 0,3 % ;
- « **haut** » : solde migratoire 50 000 pers., salaire réel 1,5 %, dont facteur structurel 0,4 %.

Dans le compte d'exploitation 2010 de l'AVS, les dépenses s'élevaient à 36,6 milliards de francs. Cela équivaut à 11,1 % de la masse salariale sur laquelle des cotisations AVS sont prélevées.

De leur côté, les recettes, sans le produit des placements, s'élevaient à 37,2 milliards de francs, soit un montant équivalant à 11,3 % des salaires. Le résultat de répartition se soldait donc par un gain de 600 millions de francs, soit 0,2 % des salaires. Les recettes se décomposaient ainsi :

- cotisations salariales : 8,3 % des salaires ;
- TVA : 0,7 % des salaires ;
- contributions des pouvoirs publics,
y c. recettes de la taxe sur les maisons de jeu : 2,3 % des salaires.

Suivant les scénarios, les dépenses évolueront de la manière suivante :

Dépenses supplémentaires par rapport à 2010 en % de la masse salariale

Année	« Bas »	« Moyen »	« Haut »
2020	1,2	0,7	0,2
2025	2,4	1,5	0,7
2030	3,8	2,6	1,4

Ce tableau montre que l'essentiel de la croissance des dépenses devrait être enregistré après 2020.

Manque de financement de l'AVS d'ici à 2030

Selon le droit actuel, la Confédération prend en charge 19,55 % des dépenses. Par conséquent, cette part des dépenses supplémentaires est financée. Il y a manque de financement lorsqu'une partie des dépenses de l'AVS n'est pas financée. Cela se produit lorsque le résultat de répartition se solde par un chiffre négatif.

Si l'on calcule ce manque en milliards de francs, en pour-cent de la masse salariale et en points de TVA, on obtient le tableau suivant :

Manque de financement de l'AVS d'ici à 2030

	En milliards de francs			En % de la masse salariale			En points de TVA		
	« Bas »	« Moyen »	« Haut »	« Bas »	« Moyen »	« Haut »	« Bas »	« Moyen »	« Haut »
2010	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
2015	0,9	0,2	0,0	0,2	0,0	0,0	0,3	0,1	0,0
2020	3,0	1,5	0,0	0,8	0,4	0,0	1,0	0,5	0,0
2025	6,9	4,5	1,9	1,8	1,1	0,4	2,2	1,3	0,5
2030	11,4	8,5	5,1	2,9	1,9	1,0	3,7	2,4	1,3

Pour que les résultats de répartition de l'AVS soient équilibrés jusqu'en 2030, il va falloir, selon les estimations, économiser entre 5,1 et 11,4 milliards de francs en fonction de l'évolution économique, ou trouver des recettes supplémentaires du même ordre. Au niveau des recettes, ces montants correspondent à 1,0 à 2,9 % de la masse salariale ou à 1,3 à 3,7 points de TVA. Au niveau des dépenses, cela correspond aux économies qui seraient réalisées si le départ à la retraite était repoussé de 1,8 à 4,2 ans (3 ans dans le scénario moyen).